



DES INFRASTRUCTURES ET DES DIGUES

Mardi 18 octobre 2011

**Amphi des 13-Vents
CETE Méditerranée - Aix-en-Provence**

Journée technique d'échanges et d'information sur le thème des infrastructures linéaires situées en lit majeur de cours d'eau ou en zone submersible à proximité du littoral

RESSOURCES, TERRITOIRES, HABITATS ET LOGEMENT
ÉNERGIES ET CLIMAT Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir





CONTEXTE

Le décret du 11 décembre 2007 a modifié le code de l'environnement en introduisant une classification des digues de protection contre les inondations qui précise les obligations des propriétaires de ces ouvrages en fonction des enjeux de protection et notamment de la population censée être protégée par ces ouvrages.

Parallèlement, il est fréquent que les infrastructures linéaires situées dans le lit majeur de cours d'eau ou à proximité du littoral, bien qu'elles ne soient pas nécessairement conçues et entretenues comme des digues, jouent de facto un rôle de protection contre les inondations.

OBJECTIFS DE LA JOURNEE

Cette journée a pour objectifs :

- ➔ de présenter la réglementation des digues et l'organisation de l'État en matière de contrôle de la sécurité de ces ouvrages et ses évolutions prévisibles,
- ➔ d'examiner dans le cadre de cette réglementation relative aux digues,
- ➔ de présenter, à partir de cas, les dispositions prises en matière de surveillance et d'entretien des infrastructures qui jouent de fait un rôle la protection contre les inondations de crues ou de submersions marines,

PUBLIC

La journée technique s'adresse aux gestionnaires d'infrastructures, aux services déconcentrés de l'État (DREAL, CETE, DDT/M et Préfectures) et aux organismes partenaires du MEDDTL (CEMAGREF, ...).

PROGRAMME

9h00 Accueil des participants

9h30 **PRESENTATION DE LA JOURNÉE**

Problématique des systèmes d'endiguement intégrant des remblais d'infrastructure
Renaud BALAGUER, Patrick LEDOUX (CETE Méditerranée)

Illustration à partir d'un cas-type
Michèle DHEILLY (DDTM de l'Hérault)



10h15

REGLEMENTATION DES DIGUES

Annick MIEVRE (*Service chargé du contrôle des ouvrages hydrauliques à la DREAL PACA*)

- Le code de l'environnement
- Les spécifications du décret du 11 décembre 2007
- L'organisation du contrôle des digues (circulaire du 8 juillet 2010) – cas de PACA

10h45

LE CAS DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES EN LIT MAJEUR

Jean-Marc KAHAN (*MEDDTL/DGPR/STEEGBH*)

- La prise en compte des infrastructures linéaires comme élément d'un système d'endiguement
- Évolutions réglementaires prévisibles
- Questions-réponses

11h15

TÉMOIGNAGES DE QUELQUES GESTIONNAIRES DE DIGUES ET D'INFRASTRUCTURES EN LIT MAJEUR

Thibaut MALLET (*SYMADREM*)

- Organisation du Symadrem pour la surveillance et l'entretien au quotidien de ses ouvrages
- La gestion des crues, l'appui des Communes
- Le projet de création d'une digue en parallèle au remblai de la voie ferrée Arles/Tarascon et la mise en transparence hydraulique de celui-ci
- Témoignage du Symadrem dans les contentieux relatifs aux crues du Rhône

12h10

Arnaud GODARD, Olivier SCHOEN (RFF) et **Jean-Luc DEHERRIPOND** (SNCF)

Le cas du remblai de la voie ferrée entre Arles et Tarascon

- Présentation de l'organisation RFF/SNCF
- Principales caractéristiques de l'ouvrage
- Présentation du diagnostic de l'ouvrage

13h00

REPAS

14h15

Serge CUCULIÈRE (*DIR Méditerranée*)

Le cas de la mise en transparence de l'autoroute A75 à Pézenas

- Genèse de l'opération
- Les demandes de la commune de Pézenas pour un renforcement de la protection contre les inondations
- Concertation et compromis trouvé
- Étude pour évaluer le niveau de mise en charge hydraulique du remblai et des fermetures

15h00

LES ÉTUDES DE DANGERS DANS DES CAS COMPLEXES

Rémy TOURMENT (*Cemagref*)

Les digues de la Loire : mise au point d'une méthodologie générale pour la réalisation des études de dangers

15h45

CONCLUSION - BILAN

Renaud BALAGUER, Patrick LEDOUX (*CETE Méditerranée*)

LIEU DE LA MANIFESTATION

CETE Méditerranée – Aix-en-Provence
Pôle d'activités - avenue Albert Einstein
CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE
Cedex 3

Amphi des 13-Vents

■ Modalités d'inscription

Organisation :

francine.charton@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 42 24 71 96

■ Renseignements techniques

☞ renaud.balaguer@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 42 24 79 52

☞ patrick.ledoux@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 42 24 76 98



VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

■ Au départ d'Aix-en-Provence :

les lignes 15, 16 et 17 au départ de la Rotonde vers le pôle d'activités - Arrêt situé à 100 m du CETE .*Consulter le site internet «Aix-en-Bus».*

■ Au départ de la gare routière de Marseille, deux possibilités :

- Le bus de la RDT 13 Aix-Marseille qui passe par la RN8- Arrêt situé à 100 m du CETE
- Le bus de la RDT 13 Aix-Marseille direct par l'autoroute - Arrêt situé à la gare routière d'Aix. *Consulter le site internet «Le Pilote».*

■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence ou de l'aéroport Marseille-Provence :

Un bus dessert le pôle d'activités - *Arrêt situé à 100 m du CETE. Attention!* L'arrêt au pôle d'activité est facultatif. Il faut le demander au chauffeur dès la montée dans le bus.

Pour un départ du pôle d'activités, il faut signaler sa présence 2h avant le départ en téléphonant au numéro vert : 0 800 508 907.



EN VOITURE

■ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée technique Des infrastructures et des digues Mardi 18 octobre 2011

Mlle Mme M

Nom _____ Prénom _____

Organisme/service _____

Fonction _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone (obligatoire) _____

Mél (obligatoire) _____

Assistera à la journée du technique oui non

Participera au déjeuner pris au restaurant administratif (repas à 15,25 €) oui non

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription, avant le **10 octobre 2011** ainsi qu'un chèque correspondant au montant du repas et libellé à l'ordre de la «NAGRAM», au :

Service Communication
CETE Méditerranée
Pôle d'activités
30 rue Albert Einstein - CS 70499
13593 Aix-en-Provence cedex 3

Contact : Francine CHARTON

Tél : 04 42 24 71 96

Fax : 04 42 24 76 28

Mél : francine.charton@developpement-durable.gouv.fr



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**